DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/310 :
Ravine des Cabris - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 23 06 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) concernant le bien cadastré section HO n°1096 - Approbation de l'avenant n°1 et de la convention de financement n°16 23 06 CF-1

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-310-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/310 : Ravine des Cabris - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 23 06 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) concernant le bien cadastré section HO n°1096 - Approbation de l'avenant n°1 et de la convention de financement n°16 23 06 CF-1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée :

- VU la délibération du conseil d'administration de l'EPF Réunion en date du 12/12/2023 approuvant son Programme Pluriannuel d'Interventions Foncières (PPIF) pour la période 2024-2028

- VU la délibération du 05/12/2025 précisant les mesures d'accompagnement de l'EPF Réunion pendant la période du PPIF 2024-2028

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 23 06 du 27/12/2023 (réceptionnée en Préfecture le 29/12/2023) signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion pour l'acquisition et le portage du bien cadastré HO n°1096 de 7322 m² situé Chemin Recherchant CD 28, en vue de la réalisation d'un équipement public (conformément à l'Emplacement Réservé n°20 : réalisation d'un groupe scolaire).

- VU la Délibération du Conseil Municipal du 23/06/2026 affaire n°04/130 : Multi Sites – Identification des projets d'équipements publics sur fonciers portés par l'EPFR et éligibles aux nouvelles mesures de bonification foncière au titre du PPIF 2024-2028

Dans le cadre de l'octroi d'une subvention de l'EPFR mesure ≠ 10 du PPIF (Programme Pluriannuel d'Interventions Foncières) pour la période 2024-2028 (approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF Réunion en date du 05/12/2025)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 et son annexe à la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 23 06 du 27/12/2023 (réceptionnée en Préfecture le 29/12/2023) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR (Etablissement Public Foncier de la Réunion) octroyant à la Commune de Saint-Pierre une subvention EPFR mesure ≠ 10.**
- **D'APPROUVER La convention de financement n°16 23 06 CF-1 afférente relative aux modalités de versement d'une subvention de 480 000 € dont la moitié soit 240 000 € versés selon son article 4 et suivant la signature des parties.**

Référence cadastrale Section :	Contenance	Référence Convention Opérationnelle d'origine	Taux de bonification	Montant de la subvention
HO n°1096	7322 m²	N°16 23 06 du 27/12/2023 Reçu en Préfecture le 29/12/2023	30%	480 000 €

- **DE DIRE que les autres clauses de la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 23 06 du 27/12/2023 (réceptionnée en Préfecture le 29/12/2023) restent inchangées.**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous les documents et formalités liés à cette affaire, notamment l'avenant n°1 et la convention de financement n°16 23 06 CF-1 (ci-annexés).**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-310-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026